

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 28 février 2022

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ;
M. Alain GAYET ; M. Marc CHAZELLE
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD jusque'à son arrivée)
Mme Elisabeth SAUTY de CHALON (donne pouvoir à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE)

* * * * *

La séance est ouverte à 19 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint.

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 ;

Adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets de délibération suivant : demande de subvention au Département du Calvados au titre de l'APCR + pour le déplacement de l'aire de vidange et le remplacement de la borne d'eau pour les camping-cars ; approbation du rapport de la CLECT relatif à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence Politique Petite-Enfance Jeunesse. Ces points seront délibérés après l'examen de l'ordre du jour initial ;

Prend acte de l'arrivée de M. Samuel HAREL à 19h20 ;

Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2022, sur la présentation qui en est faite par M. Jean-François MOREL. Le rapport de présentation de ce Débat sera annexé au présent compte-rendu et apposé sur les panneaux d'affichage de la Mairie ;

Décide de retirer de l'ordre du jour la délibération portant désignation du représentant de la Commune au Comité des Fêtes ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'avenant n°1 modifiant la convention entre la Commune et le Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge, fixant le cadre dans lequel s'exercera l'action de l'Association et l'aide financière que lui apporte la Commune, et autorisant le Maire à la signer. Celle-ci prévoit notamment, dans son article 2, que le nombre des grandes manifestations annuelles traditionnelles que la Commune demande au Comité des fêtes d'organiser, passera de 4 à 2, seules la Fête des géraniums et la Fête du cidre et de la pomme étant désormais maintenues ;

Adopte la délibération déclassant le Chemin des Hauts-de-Villers, ce déclassement du domaine public intégrant ce Chemin au domaine privé de la Commune, par 9 voix Pour (M. Jérôme BANSARD, Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE ; M. Jean-François MOREL ; M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION) et 2 abstentions (Mme Mélanie HERVE, M. Marc CHAZELLE) ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'embauche par la Commune d'un agent saisonnier pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2021, pour 24 heures par semaine ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant la conclusion avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) d'une convention par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1 développé par le SDEC ENERGIE, et autorisant le Maire à signer cette convention, qui vise à mettre en place un suivi dynamique des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments communaux concernés pour identifier les plus énergivores afin de définir une stratégie de rénovation énergétique adaptée ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant la conclusion avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) d'une convention par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 2 développé par le SDEC ENERGIE, et autorisant le Maire à signer cette convention, qui vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains des bâtiments communaux, par la réalisation d'audits énergétiques et l'accompagnement du SDEC dans la réalisation de ces audits et le choix du scénario de travaux adapté ; M. Jérôme BANSARD précise que les 2 premiers bâtiments à être visités seront tout d'abord, le logement du Bar-Tabac et également, les locaux non rénovés de l'Espace des métiers d'art ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant la conclusion d'une convention avec le Département du Calvados et la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge pour l'aménagement sur le territoire de la Commune de la Boucle cyclable touristique d'intérêt départemental "Cidre et Pays d'Auge" ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant la procédure de révision libre des attributions de compensation pour l'année 2022 entre la Communauté de communes N.C.P.A et ses Communes membres ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le contrat avec la société Mileclair pour l'entretien des sanitaires publics pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 ;

Adopte à l'unanimité la délibération demandant une subvention au département du Calvados au titre de l'APCR + pour le déplacement de l'aire de vidange et le remplacement de la borne d'eau pour les camping-cars ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en sa séance du 18 janvier 2022, relatif à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence Politique Petite-Enfance Jeunesse ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

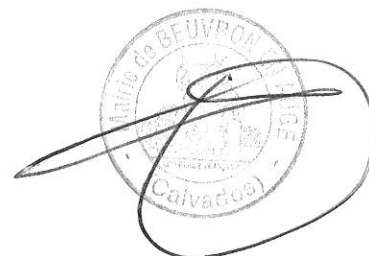
- M. Jean-François MOREL, représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes :
 - Travaux point de collecte Beuvron : coulage de la dalle le 2 mars / installation du bardage et de la cabane à cartons la semaine du 21 mars et installation des nouveaux conteneurs ;
 - Quelques infos sur la gestion des déchets (qui seront développées dans un Flash Infos qui sera distribuée dans la Commune d'ici fin mars) : les sacs pour les déchets verts deviennent payant : 0,50 € / sac ; arrêt de la collecte des encombrants à partir de septembre 2022 ;
 - Mise en place par N.C.P.A de la taxe GEMAPI ("Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations") à partir de 2022 ; elle sera supportée, principalement par les occupants des résidences secondaires (au titre de la Taxe d'habitation); et également par les entreprises (au titre de la CFE) et les propriétaires (au titre des Taxes sur le foncier bâti et non-bâti) ;
 - Station d'épuration de Beuvron : celle-ci peut tenir 15 ans avant d'atteindre sa capacité ; néanmoins, elle utilise une technologie devenue obsolète. Une nouvelle station devra être envisagée mais plutôt à l'horizon de 15 ans, compte-tenu des investissements importants que doit envisager N.C.P.A pour les stations d'épuration de Cabourg (qui impacte également Dives et Houlgate) puis de Dozulé. Dans l'intervalle, quelques travaux et changements de matériel sont envisagés pour que la station de Beuvron continue de bien fonctionner ;
 - Promotion des productions locales et des circuits-courts sur le territoire de N.C.P.A : Dans le cadre de son partenariat avec la plateforme Okolo (www.okolo-ncpa.fr), N.C.P.A souhaite offrir aux producteurs locaux une place de marché numérique dont le coût est entièrement supporté par la Communauté de Communes. N.C.P.A recherche des producteurs, agriculteurs, éleveurs, maraichers, etc. pour se référencer sur la plateforme, mettre en avant leur production et gérer leur boutique en ligne ;
- Constitution de la Commission mixte Elus-Habitants pour l'examen des projets d'aménagement de la Commune : outre les Elus désignés lors de la séance du Conseil (M. Jean-François MOREL, Mme Mélanie HERVE, M. Marc CHAZELLE, M. Jean-Jacques CAMPION), M. Jérôme BANSARD et les membres de cette Commission proposent d'y associer différents habitants (Gérard HELLEC, Eric FAVRE, Marie MOLLARD, Claire BERRURIER) ;

- Devis pour l'installation de panneaux de signalisation sur certains chemins communaux : Chemins du Mont-Goubert, du Calvaire et du lieu de Villers, dont la vitesse est désormais limitée à 30 km/h ; le Chemin du Lieu-de-Villers étant de surcroît mis en sens unique ;
- La date du Repas des Anciens (qui sera préparé par M. Jérôme BANSARD et M. Samuel HAREL) sera fixée très prochainement ;
- Organisation des élections présidentielle et législatives : M. Jérôme BANSARD rappelle aux Elus leurs obligations en matière de tenue du bureau de vote. Un tableau leur sera envoyé pour prévoir les différents tours de permanence ;
- M. Jérôme BANSARD évoque le souhait d'acheteurs potentiels de la maison appartenant aux héritiers de M. Donnet" (avenue d'Harcourt) d'acheter avec la propriété une bande de terrain appartenant à la Commune. Cette question sera évoquée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal lorsqu'une demande officielle sera reçue ;

La séance est levée à 21h10

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge



Débat d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 28 février 2022

Pourquoi organiser un Débat d'orientation budgétaire (D.O.B) ?

- Il ne s'agit pas ici de voter le Budget : il le sera fin mars ou début avril prochain, à partir des orientations présentées et discutées lors du D.O.B. Cette formalité n'est pas obligatoire pour une Commune de la taille de Beuvron-en-Auge : **néanmoins, l'Équipe municipale a jugé indispensable qu'il se tienne désormais chaque début d'année avant le vote du Budget**, afin de mieux informer le Conseil municipal et les Beuvronnais
- L'objectif du D.O.B est triple :
 - ✓ **Susciter le débat** au sein du Conseil municipal sur les orientations budgétaires et les priorités de la Commune
 - ✓ **Améliorer ainsi l'information** du Conseil et des habitants
 - ✓ **Traduire sur le plan financier la stratégie globale** et le projet mis en oeuvre par l'Équipe municipale
- Dans le souci d'informer la Communauté de Communes de nos projets et de notre stratégie, ce rapport et la délibération correspondante seront adressés au Président de N.C.P.A

I. Le contexte général & son impact sur les finances des Collectivités territoriales

- L'économie mondiale rebondit en dépit des différentes reprises de l'épidémie** (*une croissance positive des grandes économies mondiales ; des plans de soutien budgétaire massifs qui ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance*), **malgré des obstacles qui sont venus ralentir la reprise** (*remontée des prix de l'énergie, qui a provoqué une accélération de l'inflation ; pénuries de biens intermédiaires - notamment, semi-conducteurs - qui limitent certaines productions industrielles*)
- L'Économie nationale a plutôt bien résisté** (*retour de la croissance à son niveau d'avant-crise ; reprise des services impactés par la pandémie ; relance de la consommation des ménages ; reprise des créations d'emplois et baisse du chômage*), **malgré quelques obstacles** (*inflation qui se prolonge ; disparités de reprise selon les secteurs ; difficultés en matière de recrutements pour certains d'entre eux*)
- Ces effets se font ressentir sur les Finances publiques** : après 2 ans marqués par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les Finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022, contribuant à ramener les déficits publics sous les 5 % du P.I.B. Néanmoins, le niveau des dépenses publiques reste élevé, le Gouvernement comptant plus sur une conjoncture économique favorable que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses
- La mise en place de plans d'investissements publics de long-terme** : le Plan France 2030 prévoit 30 milliards € sur 5 ans, afin de booster et rénover l'industrie française (*dont 50% pour la transition écologique*). Avec le Plan européen Next Generation, la France pourra compter sur 70 M€ d'aides européennes pour financer son plan de Relance (*par des subventions et des prêts, pour un total de 673 milliards €*) pour financer la relance
- La Loi de Finances pour 2022 poursuit l'appui de l'État aux Collectivités locales, qui ont été touchées dans leurs finances par la crise** : des Transferts financiers en augmentation (+ 1,2 %) ; des dotations de soutien à l'investissement local en hausse (*surtout au travers de la DSIL, la DETR restant stable*)

II. Les orientations budgétaires de Beuvron-en-Auge en 5 grands axes

1. **Une gestion rigoureuse** : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, qui resteront stables depuis 2020

2. **Des projets d'investissement à court et moyen terme, réalistes et finançables** : après la période 2019-2020 marquée par les travaux du Centre-Bourg, et une année 2021 qui a vu le démarrage progressif des projets de la mandature, la période 2022-2024 verra la mise en oeuvre des projets structurants de la mandature, avec l'appui financier notamment de l'État et du Département dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique
3. **Une dette maîtrisée** : l'encours de la dette (= *le capital restant dû*) reste raisonnable, la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt en 2021. Et pour conserver des marges de manoeuvre pour la mise en oeuvre des projets évoqués ci-dessus, il ne devrait pas y avoir de recours à l'emprunt en 2022. Cette année, sera remboursé et l'emprunt contracté en 2020 pour permettre les paiements des travaux de la place dans l'attente des subventions versées en 2020 et 2021, ainsi que le prêt-relais contracté dans l'attente du remboursement de la T.V.A sur cette opération. Il ne restera plus que l'emprunt conclu en 2011 pour le financement de la restauration de l'Espace des métiers d'art
4. **Des taux d'imposition communaux qui n'augmenteront pas**, comme c'est le cas depuis 25 ans
5. **Des indicateurs financiers au vert**, témoin d'une gestion solide et responsable

III. Les principales orientations budgétaires pour 2022

En matière de Recettes de fonctionnement

✓ Impôts locaux :

- Maintien des taux d'imposition
- Les pertes liées à la suppression progressive de la Taxe d'habitation continuent à être compensées par l'Etat
- Les Droits de mutation, dans l'attente de la notification de l'Etat, sont estimés à 12-15 000 €

✓ **Dotations de l'Etat** : dans l'attente de la notification par l'Etat des montants de ses différentes Dotations, les montants 2021 seront reconduits ; ils seront ensuite, le cas échéant, ajustés

✓ Redevances :

- Les tarifs de la location de la Salle des fêtes sont maintenus. Un nouveau tarif forfaitaire est créé, lors des mises à disposition, pour les dépenses de chauffage et d'électricité
- Le tarif d'occupation de l'aire de camping-cars est porté à 10 € à compter du 1^{er} mai ; un nouveau tarif de 4 € est créé pour les camping-caristes souhaitant juste obtenir un jeton pour l'eau. La recette globale attendue est de 12 000 €. En contrepartie, et afin d'offrir un service de qualité, des travaux d'aménagement seront entrepris sur cette aire au mois d'avril (*déplacement de l'aire de vidange et remplacement de la borne d'eau*)
- Les tarifs de l'occupation temporaire du domaine public ainsi que des droits de place restent fixés à leur niveau de 2021

En matière de Recettes d'investissement

✓ Dotations de l'Etat :

- Le remboursement de la T.V.A sur les dépenses d'investissement de 2020 (*il y a toujours un décalage de 2 exercices*) est estimé, dans l'attente de la notification de l'Etat, à 10 - 15 000 €. Potentiellement, en 2022, nous devrions commencer à recevoir le remboursement de la T.V.A correspondant aux travaux de la place, ce qui représentera environ 110-115 000 €
- Nous envisageons, pour nos projets d'investissement retenus dans le cadre du C.R.T.E, de solliciter (*comme nous l'avons fait en 2020 et 2021*) la Dotation d'équipement des territoires ruraux (*D.E.T.R.*), ainsi que pour l'amélioration du réseau de défense contre l'incendie
- Nous envisageons également, pour nos projets d'investissement, de solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local (*D.S.I.L.*) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (*F.N.A.D.T.*), qui ont été particulièrement abondés pour 2022 dans le cadre du Plan de relance

✓ **Dotations du Département :**

- Nous envisageons, pour nos projets d'investissement, de solliciter (comme nous l'avons fait en 2020 et 2021) la Dotation d'aide aux petites communes rurales (A.P.C.R), notamment pour des travaux de voirie et de sécurité et sur notre réseau de défense contre l'incendie
- Nous avons bénéficié en 2020 de 60 000 € au titre des amendes de police relevées par les radars automatiques (versé aux Départements puis réparti entre les Communes). Si nous obtenions une nouvelle aide en 2022, le montant en sera inscrit au Budget en cours d'année
- En 2021, le plateau surélevé rue du Presbytère n'a pas été retenu au titre des Amendes de police, mais le Département s'est substitué à l'État et nous a versé une subvention de 9 830 €

✓ **Autres recettes communales :**

- La Taxe d'Aménagement est estimée, dans l'attente de la notification de l'Etat, à 8 000 €

□ **En matière de Dépenses de Fonctionnement**

✓ **Les principaux postes de dépenses de Fonctionnement** (masse salariale, dépenses d'entretien et de matériel, maintenances, fluides ...) vont rester constants par rapport à 2021, sauf augmentation à la marge en fonction de nos besoins

✓ **Une dotation a été ajoutée en 2021 aux dépenses de personnel, en faveur de l'action sociale à destination de nos 2 employés communaux** et au prorata de leur temps de présence au service de la Commune. Elle sera poursuivie

✓ **Des crédits à hauteur de 3 000 € seront inscrits pour des projets de convivialité**, comme le repas des Anciens ou les cadeaux de Noël pour les enfants

✓ **Une subvention sera versée au Comité des fêtes** : le montant envisagé est de 3 000 €. Il sera ajusté en cours d'année, en fonction des projets qui seront menés et des besoins qui en résulteront

✓ **L'association Aspect recevra une subvention en 2022** : pour rappel, elle n'en avait pas obtenu en 2021 (car elle avait bénéficié du solde de l'association ACCAB - environ 1 260 € - qui organisait jusque-là les fêtes de la Commune et s'est dissous en juillet dernier). Elle en bénéficiera en 2022, pour un montant de 500 € car Aspect va utiliser le solde du compte de l'ACCB pour financer des panneaux présentant l'histoire des maisons de la place

✓ **D'autres subventions devraient être versées**, notamment pour l'association des Marais de la Dives avec laquelle une journée d'animation est envisagée le 21 mai avec les communes de Victot et Hotot

□ **En matière de Dépenses d'Investissement**

Rappel : le D.O.B étant la base d'un débat public au sein du Conseil municipal, les projets présentés ci-dessous sont eux aussi une base de discussion et non une décision déjà prise. Après la présentation du D.O.B, celui-ci pourra être enrichi par les propositions des membres du Conseil qui auront été retenues avant d'être intégrées au Budget

✓ **La réalisation de nos projets d'aménagement va commencé à être réalisé** : les crédits d'étude ont été inscrits en 2021 et 2022, pour une réalisation des travaux envisagée en 2022-2024. D'ores et déjà, en 2022, les haies bocagères seront plantées dans le champ des Couloux, pour lesquelles la Commune a obtenu une subvention du Département (70 % des 6 420 € du projet)

✓ **Des aménagements sur l'aire de camping-cars** : ils devraient permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs en contrepartie de l'augmentation de la redevance d'occupation (à 10 €). Pour cela, la Commune a convenu avec N.C.P.A qu'elle conserverait la compétence sur l'aire de camping-cars, car l'enjeu est important pour le village en terme de rayonnement touristique. Ces aménagements consisteront dans le déplacement du point vidange vers l'aire d'accueil, et l'installation d'une borne de paiement automatisée (pour environ 18 000 €). Ils seront réalisés dans la deuxième quinzaine d'avril

✓ **La défense contre l'incendie est également un projet prioritaire, qui devra être traité en plusieurs tranches** : il est prévu, en 2021, d'établir le Schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie. Sur cette base, une 1^{ère} tranche de travaux pourrait avoir lieu, que le Département (*au titre de l'Aide aux petites communes rurales*) pourrait contribuer à financer jusqu'à 80 %

✓ **Des études d'isolation thermique vont être lancés par le SDEC sur les bâtiments communaux** en commençant par les ateliers non rénovés de l'Espace des métiers d'art, pour un montant de 3 000 € environ. Des travaux pourraient en résulter, au vu des éléments que le SDEC nous communiquera et dont le Conseil municipal devra, en fonction du montant, décider de leur réalisation et sur quel(s) exercice(s) budgétaire(s)

✓ **Le nécessaire changement de la douche du logement du Bar-Tabac** sera réalisé en 2022, pour un montant de 2 000 €

